

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DU HAUT-ST-FRANÇOIS  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ISIDORE-DE-CLIFTON**

**4 février 2019**

Séance ordinaire du Conseil municipal, tenue le 4 février 2019, à 20h00, au bureau municipal, 66 chemin Auckland, présidée par monsieur le maire Yann Vallières et à laquelle assistent les conseillers Marc Bégin, Audrey Turgeon, Perry Bell, Lee Brazel, Yves Bond et Pierre Blouin.

La directrice générale et secrétaire-trésorière, Annie-Claude Turgeon, la secrétaire-trésorière adjointe, Bibiane Leclerc ainsi que l'agente de développement, Nadja Guay sont aussi présentes.

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le président d'assemblée constate le quorum et ouvre la séance à 20 h 00.

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**2019-02-01**

Il est proposé par *Pierre Blouin*

Que l'ordre du jour soit adopté en devançant la présentation de Daniel Fortier.

ADOPTÉE

**3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE JANVIER 2019**

**2019-02-02**

Il est proposé par *Lee Brazel*

ET RÉSOLU QUE le procès-verbal du 7 janvier 2019, ayant été distribué à l'avance, soit considéré comme lu et qu'il soit adopté avec une modification au point 6.1.

ADOPTÉE

**4. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC**

Aucune question du public.

**5. DEMANDES DE CITOYENS**

**5.1 CAB – projet « Kit Santé »**

**2019-02-03**

CONSIDÉRANT QUE la démarche de la municipalité de Saint-Isidore-de-Clifton pour devenir une municipalité amie des aînés en 2016 (MADA);

CONSIDÉRANT QUE le Centre d'Action Bénévole présente un projet pour favoriser les bonnes habitudes alimentaires des personnes âgées;

Il est proposé par *Yves Bond*

ET RÉSOLU QU'une lettre d'appui soit envoyée au Centre d'Action Bénévole pour le projet « Kit Santé » pour les personnes âgées de Saint-Isidore-de-Clifton.

ADOPTÉE

## **5.2 La Passerelle**

On ne donne pas suite à cette demande.

## **5.3 CAB soirée reconnaissance**

Ce point est reporté au mois de mars.

## **5.4 Opposition à la loi sur l'enregistrement des armes à feu du Québec**

Le conseil municipal ne désire pas se prononcer sur ce sujet.

## **6. RAPPORT DU MAIRE**

### **6.1 Représentations**

Le maire Yann Vallières a participé au brunch des élus, organisé par la chambre de commerce à Saint-Isidore-de-Clifton le 20 janvier. Ensuite, il s'est rendu au comité environnement le 22 janvier. Le 23 janvier, il rencontrait le député François Jacques avec Annie-Claude Turgeon et le soir, il avait le conseil de la MRC. Enfin Le 30, il est allé à une réunion pour Valoris.

Le conseiller Marc Bégin a participé à la réunion de SICA le 23 janvier. La réunion pour l'ORH a été reportée.

La conseillère Audrey Turgeon a eu une réunion pour l'organisation du Vin et Fromage le 17 janvier et est allé au brunch des élus de la chambre de commerce le 20 janvier.

Le conseiller Pierre Blouin est allé au brunch des élus de la chambre de commerce le 20 janvier.

#### **6.1.1 Journées de la persévérance scolaire**

**2019-02-04**

Il est proposé par **Marc Bégin**

ET RÉSOLU :

QUE la Municipalité de Saint-Isidore-de-Clifton proclame les journées du 11 au 15 février 2019 comme journées de la persévérance scolaire;

QUE le maire de Saint-Isidore-de-Clifton envoie une lettre d'encouragement aux élèves de l'école primaire;

QU'elle continue d'encourager les jeunes de la Municipalité en attribuant une bourse à un élève persévérant (ayant surmonté certaines difficultés) finissant de la 6<sup>e</sup> année du primaire;

QU'elle continue d'attribuer une bourse à chaque étudiant(e) de la Municipalité lorsqu'il (elle) obtient son diplôme d'études secondaires ou un premier diplôme professionnel, attestation ou autre certificat reconnu par le Ministère de l'Éducation, lors d'une cérémonie organisée spécialement pour reconnaître la persévérance scolaire.

ADOPTÉE<sup>ii</sup>

### **6.2 Développement social et économique**

L'agente de développement fait part des différentes rencontres auxquelles elle a assisté et fait le suivi des dossiers en cours. Elle rappelle au conseil que l'assemblée générale de SICA aura lieu le 27 février à la Place Auckland qui sera précédée d'une conférence à propos du zéro déchet. La fête des bénévoles aura lieu le 14 avril prochain, où seront remis les prix du concours photos ainsi que les pochettes d'accueil aux nouveaux arrivants. L'organisation va bon train pour Marche et Cours pour le Haut. Cet événement se tiendra le 4 mai dans notre municipalité.

### **6.2.1 Colloque sur la littérature en Estrie**

**2019-02-05**

Il est proposé par ***Perry Bell***

ET RÉSOLU

QUE l'agente de développement Nadja Guay participe au Colloque sur la littérature en Estrie, au coût de 30 \$ (sans taxe), le 2 avril 2019 à Orford;

QUE les frais de déplacement soient remboursés selon la politique en vigueur.

ADOPTÉE

### **6.2.2 Rendez-vous du loisir rural**

**2019-02-06**

Il est proposé par ***Audrey Turgeon***

ET RÉSOLU

QUE l'agente de développement Nadja Guay participe aux Rendez-vous du loisir rural, qui aura lieu à Chandler, du 7 au 9 mai 2019, au coût de 120\$;

QUE les frais d'environ 54 \$ pour le coucher et de 150 \$ pour le transport en autocar, ainsi que les frais de repas non inclus, soient remboursés selon la politique en vigueur.

ADOPTÉE

### **6.3 Nomination représentants des Loisirs**

**2019-02-07**

Il est proposé par ***Audrey Turgeon***

ET RÉSOLU QUE Yann Vallières, représentant du conseil municipal et Nadja Guay, agente en loisir, soient nommés au Comité Loisir de la MRC du Haut-Saint-François pour l'année 2019.

ADOPTÉE<sup>iii</sup>

### **6.4 Correspondance MAMH**

La directrice générale présente au conseil les documents reçus par le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

### **6.5 Invitation Valoris**

Le maire informe le conseil qu'une rencontre est organisée par Valoris pour les citoyens, le 6 février prochain, à Bury, pour le lancement de sa démarche sociale.

## **7. RAPPORT DE LA SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE**

### **7.1 Administration**

La secrétaire-trésorière commente le rapport sommaire sur la situation financière de la municipalité en date du 31 janvier 2019 et fait le suivi sur les différents dossiers en cours.

Elle mentionne que dans la résolution 2019-01-24, l'activité de perfectionnement sur la Protection de l'environnement et conservation des milieux humides aura lieu finalement le 21 février à Sherbrooke.

#### **7.1.1 Liste finale des personnes endettées**

Une liste finale des personnes endettées n'ayant donné aucun montant depuis 3 ans et plus, a été présentée au conseil. Cette liste sera envoyée à la MRC du Haut-Saint-François pour les ventes pour taxes si les montants dus à la municipalité ne sont pas payés.

### 7.1.2 Autorisation Avis de rappel

2019-02-08

Il est proposé par **Yves Bond**

ET RÉSOLU de poster des lettres enregistrées ainsi qu'un avis de rappel aux contribuables n'ayant versé aucun montant à leur compte de taxes municipales depuis plus de 3 ans, en indiquant que la date limite pour effectuer un paiement est le 1<sup>er</sup> mars 2019 et qu'après cette date, leur dossier sera transmis à la MRC du Haut-Saint-François afin d'entreprendre une vente de leur propriété pour le montant des taxes municipales.

ADOPTÉE<sup>iv</sup>

### 7.1.3 MMQ Ristourne

La directrice générale présente au conseil la ristourne obtenue de la Mutuelle des municipalités du Québec, de 2 206 \$.

### 7.1.4 Modalités de l'Entente Canada-Québec relative au Fonds de la taxe sur l'essence pour l'horizon 2019-2023

2019-02-09

ATTENDU QUE le gouvernement fédéral a révisé les catégories de projets admissibles au Fonds de la taxe sur l'essence et exclu certains projets municipaux tels que les hôtels de ville, les casernes de pompiers, les garages municipaux et les entrepôts;

ATTENDU QUE l'ensemble de ces travaux étaient admissibles dans la première entente qui s'est terminée le 31 décembre 2018;

ATTENDU QUE cette décision ne reconnaît pas la compétence des gouvernements de proximité que sont les municipalités québécoises à planifier et décider les travaux de construction et d'amélioration des équipements de leur communauté;

ATTENDU QUE les municipalités sont les gouvernements les mieux placés pour prioriser les travaux de leur communauté;

ATTENDU QUE plusieurs projets de municipalités québécoises sont remis en question en raison de la décision du gouvernement fédéral;

ATTENDU QUE plusieurs municipalités du Québec qui ne sont pas dotées d'infrastructures tel un réseau d'aqueduc et d'égout ne pourront utiliser leur enveloppe réservée parce que les projets qu'elles avaient planifiés ne sont plus acceptés;

ATTENDU QU'il y a lieu de demander au gouvernement fédéral de revenir sur sa décision et de réintroduire les bâtiments municipaux dans la liste des projets admissibles;

ATTENDU QU'il y a lieu de demander au gouvernement fédéral d'ajouter des infrastructures importantes comme les ouvrages de rétention dans cette même liste;

ATTENDU QU'il y a lieu de demander au gouvernement fédéral de rendre admissibles les dépenses liées aux travaux « en régie », c'est-à-dire le coût des employés municipaux assignés à un projet;

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec est intervenu à plusieurs reprises pour demander au gouvernement fédéral de revoir sa position;

ATTENDU QUE le président de la Fédération québécoise des municipalités (FQM), M. Jacques Demers, est intervenu auprès du gouvernement fédéral, notamment par une lettre le 22 janvier 2019;

ATTENDU QUE la FQM a demandé à ses membres d'intervenir auprès du ministre fédéral de l'Infrastructure et des Collectivités, l'honorable François-Philippe Champagne, et du député fédéral de notre circonscription pour demander au gouvernement fédéral de revoir sa position;

Il est proposé par **Yves Bond**

ET RÉSOLU CE QUI SUIVIT :

D'appuyer la Fédération québécoise des municipalités (FQM) dans sa démarche auprès du gouvernement fédéral pour lui demander de revoir sa position dans les catégories de projets admissibles au Fonds de la taxe sur l'essence afin d'inclure les bâtiments municipaux, les ouvrages de rétention et de rendre également admissibles le coût des employés municipaux assignés à un projet.

De transmettre copie de cette résolution au ministre fédéral de l'Infrastructure et des Collectivités, l'honorable François-Philippe Champagne, à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation du Québec, M<sup>me</sup> Andrée Laforest, à la ministre du Développement international et de la Francophonie et députée de Compton-Standstead, l'honorable Marie-Claude Bibeau et au président de la Fédération québécoise des municipalités, M. Jacques Demers.

De transmettre copie de cette résolution à la présidente de la Fédération canadienne des municipalités (FCM) et mairesse de Magog, M<sup>me</sup> Vicky-May Hamm, pour appui.

ADOPTÉE<sup>v</sup>

## **7.2 Sécurité publique**

Le conseiller Pierre Blouin commente les activités des pompiers en janvier.

### **7.2.1 Rapport annuel incendie**

**2019-02-10**

Il est proposé par **Pierre Blouin**

ET RÉSOLU

D'adopter le rapport annuel incendie tel que présenté au conseil par le directeur incendie, Daniel Fortier, pour l'année 2018.

De transmettre le rapport incendie à Dominic Provost, à la MRC du Haut-Saint-François.

ADOPTÉE<sup>vi</sup>

### **7.2.2 Liste demande d'entraide**

**2019-02-11**

CONSIDÉRANT QUE l'article 4 de l'entente pour la lutte contre les incendies prise avec la municipalité de Compton en 2005 demandant de fournir une liste nominative des personnes autorisées à faire une demande d'assistance pour le combat des incendies ;

Il est proposé par **Pierre Blouin**

ET RÉSOLU

D'autoriser les personnes suivantes pour demander et accepter l'assistance d'un autre service en situation d'entraide mutuelle incendie :

- Daniel Fortier
- Marc Poirier
- Christian Labranche
- Réjean Ruel
- Christian Abut
- Yann Vallières
- Le maire
- La direction générale

D'expédier cette liste à la municipalité de Compton.

ADOPTÉE<sup>vii</sup>

### 7.2.3 Rapport préparation générale aux sinistres

La directrice générale présente les grandes lignes que contiendra le rapport de préparation générale aux sinistres.

### 7.2.4 Subvention Sécurité Civile

La directrice générale informe le conseil que nous avons reçu la subvention de 4 500\$ pour confectionner le rapport de préparation générale aux sinistres (volet 1).

Pour la mise en place du rapport de préparation générale aux sinistres (volet 2), la demande de subvention doit être déposée avant le 31 mars 2019.

### 7.3 Voirie

La directrice générale informe le conseil des travaux effectués à la voirie ce mois-ci et des investissements à faire dans les prochains mois en voirie.

#### 7.3.1 Chemin Lowry

**2019-02-12**

CONSIDÉRANT QUE l'entente en vigueur ne peut pas être modifiée après le 15 octobre de chaque année;

Il est proposé par **Marc Bégin**

ET RÉSOLU de proposer à la ville de Cookshire-Eaton de conserver l'entente en vigueur pour 2018-2019 et de prévoir une rencontre en août 2019 pour revoir celle-ci.

ADOPTÉE

### 7.4 Environnement

#### 7.4.1 Suivi Usine traitement eau potable

La directrice générale informe le conseil que la subvention gouvernementale sera de 80% de la soumission retenue pour les travaux.

#### 7.4.2 Échéancier règlement pour l'enlèvement des déchets

R2019-126 : Remplaçant le règlement 2016-94 concernant l'enlèvement des déchets solides, des matières récupérables et des matières putrescibles

- 4 mars 2019 : Avis de motion et présentation du R2019-126
- 1<sup>er</sup> avril 2019 : Adoption du R2019-126
- 4 avril 2019 : Article dans l'Envol à ce propos, avec un nouveau calendrier des collectes
- Réception et distribution des bacs de compost : mai 2019

#### 7.4.3 Autorisation ClicSeqr

**2019-02-13**

CONSIDÉRANT QUE Frédéric Dodier est maintenant en charge du suivi de la qualité de l'eau potable pour la municipalité de Saint-Isidore-de-Clifton;

CONSIDÉRANT QUE qu'il doit transmettre des documents essentiels à ce suivi au ministère des Affaires municipales ou au ministère de l'Environnement via la plate-forme ClicSeqr;

Il est proposé par **Perry Bell**

ET RÉSOLU QUE Frédéric Dodier ait un accès à la plate-forme ClicSeqr lui permettant de transmettre les documents requis pour le suivi de la qualité de l'eau potable pour la municipalité de Saint-Isidore-de-Clifton.

ADOPTÉE<sup>viii</sup>

## **8. RÈGLEMENT**

### **8.1.1 PRÉSENTATION 2019-123**

En vertu de l'article 445 du code municipal, des copies du règlement ont été mis à la disposition des conseillers et du public et la secrétaire-trésorière présente le projet de règlement 2019-123 mettant sur pieds un second programme de mise aux normes des installations septiques. Les propriétés concernées sont les suivantes :

- Celles n'ayant aucune installation septique;
- Celles dont les installations septiques montrent des signes de pollution;
- Celles dont les installations septiques ne montrent pas de signes de pollution mais présentent des lacunes importantes.

Les propriétaires qui s'inscriront à ce programme bénéficieront d'un financement municipal étalé sur 15 ans à même leur compte de taxes. Un règlement d'emprunt, conditionnel à l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, sera adopté pour le financement du Programme, dès que tous les participants auront soumis les documents nécessaires.

### **8.1.2 AVIS DE MOTION R2019-123**

Le conseiller **Pierre Blouin** donne avis de motion qu'à la prochaine session ou à une session ultérieure de ce Conseil, il proposera ou fera proposer le *Règlement 2019-123* intitulé « PROGRAMME DE MISE AUX NORMES DES INSTALLATIONS SEPTIQUES DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ISIDORE-DE-CLIFTON – 2<sup>E</sup> VAGUE ».

### **8.2.1 PRÉSENTATION 2019-125**

En vertu de l'article 445 du code municipal, des copies du règlement ont été mis à la disposition des conseillers et du public et la secrétaire-trésorière présente le projet de règlement 2019-125 concernant la mise en place d'un nouveau règlement sur les nuisances et les animaux, en harmonie avec les autres municipalités du Haut-Saint-François. Ce règlement visera entre autre à faciliter les interventions de la SQ sur notre territoire.

### **8.2.2 AVIS DE MOTION R2019-125**

Le conseiller **Yves Bond** donne avis de motion qu'à la prochaine session ou à une session ultérieure de ce Conseil, il proposera ou fera proposer le *Règlement 2019-125* intitulé « *Règlement général sur les nuisances et les animaux* » remplaçant les règlement 2016-104 et 2016-105.

### **8.3.1 Politique de frais de déplacement et de séjour**

Ce point est reporté au mois de mars.

### **8.3.2 Taux par kilométrage**

Le taux sera adopté le mois prochain avec l'adoption de la nouvelle politique de remboursement des frais de déplacement et de séjour. En attendant, il reste à 0,40\$/km, tel que spécifié dans la politique de remboursement des frais de déplacement et de séjour en vigueur.

## **8.4 Politique de remboursement des frais d'activités**

2019-02-14

**CONSIDÉRANT QUE** la Politique familiale adoptée en 2016, permet l'accessibilité à des activités sportives ou culturelles aux familles;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité désire offrir un service d'animation estival (SAE) pour les enfants de 5 à 11 ans;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par **Audrey Turgeon**

ET RÉSOLU, que la Municipalité de Saint-Isidore-de-Clifton adopte la politique de remboursement de frais d'activités suivante:

QUE, si la Municipalité n'offre pas un SAE, les frais d'inscription à un camp de jours durant l'été soient remboursés jusqu'à concurrence de 200\$ par enfant, pour les enfants âgés de 11 ans et moins, résidant de façon permanente sur le territoire de Saint-Isidore-de-Clifton, sur présentation de reçus officiels;

QU'une partie des frais d'activités sportives ou culturelles soit remboursés, pour les enfants âgés de 17 ans et moins, résidant de façon permanente sur le territoire de Saint-Isidore-de-Clifton jusqu'à concurrence de 100 \$ par enfant, par année, sur présentation de reçus officiels;

QUE ces frais soient remboursés dès la réception du reçu officiel;

QUE cette politique soit diffusée à l'école, sur le site internet de la municipalité, sur les réseaux sociaux et dans le bulletin municipal.

ADOPTÉE<sup>x</sup>

## **9. ADOPTION, RATIFICATION ET PAIEMENT DES COMPTES**

**2019-02-15**

Il est proposé par **Pierre Blouin**

ET RÉSOLU d'approuver la liste des comptes à payer totalisant 80 619,01 \$ en référence aux chèques nos 201900062 à 201900131 et d'autoriser la secrétaire-trésorière à effectuer le paiement de ces comptes à qui de droit. Les dépenses autorisées en vertu du règlement 2016-103 totalisent 21 106,28\$.<sup>x</sup> Les salaires versés et les retenues à la source pour le mois précédent totalisent un montant de 38639,17 \$.

ADOPTÉE

### **9.1 Correction Procès-verbal du 9 juillet 2018**

**2019-02-16**

CONSIDÉRANT QUE la numérotation des chèques dans la résolution 2018-07-12 est erronée;

Il est proposé par **Pierre Blouin**

ET RÉSOLU de remplacer la résolution 2018-07-12 par ce qui suit :

« d'approuver la liste des comptes à payer totalisant 320 393,77 \$ en référence aux chèques nos 201800412 à 201800504 et d'autoriser la secrétaire-trésorière à effectuer le paiement de ces comptes à qui de droit. Les dépenses autorisées en vertu du règlement 2016-103 totalisent 25 949,54 \$. Les salaires versés et les retenues à la source pour le mois précédent totalisent un montant de 37 190,08\$.»

ADOPTÉE

## **10. CORRESPONDANCE**

**2019-02-17**

Il est proposé par **Perry Bell**

ET RÉSOLU de classer la correspondance selon le calendrier de conservation des archives.

ADOPTÉE

## **11. DIVERS**

Aucun point n'a été ajouté.



## **12. PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES SUJETS TRAITÉS**

Un citoyen demande des informations à propos de la nouvelle version de l'article 159, pour les lots déstructurés de notre municipalité.

## **13. CLÔTURE DE LA SÉANCE**

**2019-02-18**

Il est proposé par **Yann Vallières**

De clore la présente séance à 21h53 l'ordre du jour étant épuisé.

***Je, Yann Vallières, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.***

---

**Yann Vallières, maire**

---

**Bibiane Leclerc, secrétaire-trésorière adjointe**

---

i	Rés. Et lettre envoyée par courriel à France Lebrun du CAB
ii	Lettre envoyée à l'école et rés. Envoyée à Annie Lacroix 2019-02-07
iii	Res. Envoyée à Isabelle Bibeau 2019-02-07
iv	Lettre enregistrée envoyée le 2019-02-15
v	Rés. Expédiée 2019-02-06
vi	Rapports transmis à Dominic Provost 2019-02-11 par courriel
vii	Rés. Expédiée à Compton 2019-02-07
viii	Inscription en février
ix	Lettre envoyée à l'école, Envol, site internet, Facebook
x	Chèques postés 2019-02-05